ces démarches et de ces démonstrations seront fécondes en résultats.

Qui sait ? Parmi les connaissances que nous avons faites l'année dernière, peut-être surgira-t-il un homme influent, un député, un ministre. Et alors, dame !

Les malins entre les malins savent déjà faire un premier débrouillage. Chaque année, avec le flair qui les caractérise, ils savent trier leurs relations, et jeter pardessus bord celles qui, décidément, ont toutes les chances d'être irrémédiablement inutiles. On ne conserve que les autres qui, d'ailleurs, depuis un an, ont vu leur liste s'allonger.

Il est amusant de voir, à ce moment de l'année, trotter et courir, de côté et d'autre, ces hommes avisés et actifs, portant des cartes de droite et de gauche, étant leur chapeau devant d'innombrables concierges, et repartant au galop, très affairés, pour satisfaire, en une après-midi, le plus grand nombre possible d'obligations.

A force d'affairement, ces gens-là ont parfois l'air fous, et pourtant ce sont les prudents du monde. Ou plutôt, s'ils sont les « fous », c'est parce qu'ils ressemblent à ceux qui manœuvrent dans une partie d'échecs. Leur signalement correspond à celui que Boileau trace de l'âge viril qui,

» plus sage »,
Se pousse auprès des grands, intrigue, se ménage,
Contre les coups du sort songe à se maintenir
Et loin dans le présent regarde l'avenir.

Toutefois, il ne faut pas croire que tous les visiteurs très occupés soient des malins.

Non seulement, il s'en trouve qui ont du cœur et se multiplient par pure affection, mais il y a la vaste tribu des jobards.

Le jobard a beaucoup de relations, les soigne, les entretient, les cultive. Il aime à s'en glorifier devant le monde. Il cite avec orgueil les noms ronflants de ceux dont les salons s'ouvrent devant lui. Et, malgré tout... il ne sait pas profiter de ses privilèges. Au contraire, cela lui coûte, et il dépense beaucoup, soit en toilettes, soit en voitures, soit en cadeaux, soit en frais divers de représentation, sans retirer aucun avantage positif de ces corvées qu'il assume intrépidement.

Et cela revient à la différence fondamentale posée jadis par un philosophe : celle des atomes ronds et des atomes crochus.

Les gens composés d'atomes ronds ne s'accrochent à rien ni à personne. Ils se frottent à tout, cependant, ils roulent partout. Mais c'est peine perdue et agitation vaine. En toute farce, ces gens-là sont prédestinés à être dindons. On se sert d'eux, ils ne se servent de personne. Non que la volonté leur en manque ; mais voilà: ils ne savent pas s'y prendre, et laissent passer les occasions sans bouger... sauf une minute après, lorsqu'elle est déjà loin.

Les gens composés d'atomes crochus, au contraire, s'agrippent à n'importe qui et à n'importe quoi. Ils commencent leur fortune en visitant Pierre, la continuent en courtisant Paul, l'achèvent en liant partie avec Jacques. Dîners, soirées, simples rencontres au café ou sur le boulevard, tout leur sert à s'élever d'un cran sur l'échelle sociale. Pour ceux-là, entre tous, les premiers jours de janvier sont une période de semailles. Ces gens-là sont polis, gentils, affables, souples et très serviables en paroles. Seulement, ne leur laissez pas voir que vous ne pourrez jamais leur être d'aucun secours. Dès ce moment-là, votre compte serait réglé, et votre nom serait biffé de leurs listes.

DIÉGO.

Chambre des députés

Séance du mercredi 29 décembre

(matin)

La discussion des derniers articles du projet de revision douanière s'est poursuivie, sans présenter grand intérêt, dans cette séance, aussi peu suivie que le comporte la tradition.

L'ensemble de l'article 2, qui accorde, dans certaines conditions, le bénéfice de l'admission temporaire à certaines espèces d'amandes, aux fils d'acier, mais, paraffine et stéarine et châssis d'automobiles, a été d'abord adopté.

Le gouvernement fera un projet spécial d'un amendement de M. Paul Beauregard, tendant à accorder le même traitement à certains tissus d'origine asiatique introduits en France pour y être brodés.

Aucun débat jusqu'à l'article 8 (le projet en comporte 10).

Cet article a trait aux zones franches de l'Ain, de la Haute-Savoie, de la Corse, des colonies et pays de protectorat.

Des amendements de MM. Ceccaldi et Santelli, tendant à la suppression de tous droits de douane sur les produits corses, ont été retirés, la Commission ayant promis pour la rentrée la discussion du régime douanier de la Corse.

Deux amendements de M. Vaillant, visant, l'un à réprimer les agissements des trusts et cartels, l'autre à la fixation du salaire et de la durée du travail dans les industries, commerces et exploitations bénéficiant d'un tarif ou de droits protecteurs, ont été renvoyés : le premier à la Commission de réforme judiciaire ; le deuxième, sur la demande du gouvernement et du rapporteur général, par 490 voix contre 65, à la Commission du travail.

M. Ceccaldi a présenté ce nouvel article additionnel destiné, dit-il, à prévenir l'avilissement des salaires provoqué par les ouvriers qui travaillent en France sans y résider :

« Tout industriel ou commerçant occupant plus de cinq ouvriers ou employés dans un rayon de 40 kilomètres de la frontière sera soumis à une taxe égale au cinquième des salaires de tous les ouvriers ou employés qui n'auront pas leur résidence habituelle en France. »

Cette proposition a été défendue par MM. Ceccaldi, Defontaine et Berteaux.

Mais le ministre du Commerce, M. Dupuy, et le rapporteur général, M. Jean Morel, l'ont combattue pour une raison de principe, à savoir qu'on ne peut introduire de taxe fiscale dans une loi de douanes, et pour une raison d'intérêt général, qui est qu'une taxe sur les ouvriers étrangers attirerait sur les nôtres des représailles à l'étranger.

Ils ont, en conséquence, demandé le renvoi à la Commission du travail.

Dans l'impossibilité de s'entendre, la suite du débat a été remise à ce soir.

Séance du mercredi 29 décembre (soir)

Séance à 3 heures · M. Brisson préside.

La Chambre adopte sans débat :

Un projet de loi relatif à la construction d'une darse au port de Dunkerque ;

Un projet portant organisation des services de l'armurerie des troupes coloniales et de la flotte.

Le tarif des douanes

On reprend la discussion du tarif des douanes.

Le texte de M. Ceccaldi, discuté ce matin, relatif aux étrangers travaillant en France sans y avoir leur résidence habituelle, est retiré par son auteur, la Commission acceptant cet autre :

« Tout industriel ou commerçant occupant plus de cinq ouvriers ou employés n'ayant pas leur résidence habituelle en France sera soumis à une taxe dont le montant et les conditions de recouvrement seront fixés par la loi de finances. »

M. Constans réclame la disjonction. MM. Allard et Coutant l'appuient, ce dernier en déclarant qu'il ne comprend pas que des socialistes puissent soutenir pareille proposition, qui peut avoir de graves inconvénients pour les ouvriers français aussi bien qu'étrangers.

M. Berteaux déclare qu'étant donné le caractère de la question, la Commission du budget, si l'amendement lui est renvoyé, l'examinera d'accord avec la Commission du travail.

M. Jean Dupuy, ministre du Commerce. — Le gouvernement persiste à penser que cette disposition n'est pas à sa place dans une loi de douanes.

Néanmoins, devant les déclarations de M. Berteaux, il ne s'oppose pas au vote du principe.

M. Renault, au point de vue financier, émet au nom du ministre des Finances, des réserves analogues à celle de M. Dupuy.

M. Jaurès. — Que devient l'urgence de votre revision douanière dans tout cela ?

Evidemment, sur une pareille question les deux assemblées ne s'accorderont pas aisément.

Vous ouvrez la porte à deux battants à toutes les discussions qu'il nous plaira ; quand le débat nous reviendra, vous pouvez compter que nous ne manquerons pas de soulever la question du salaire minimum, et bien d'autres encore.

La disjonction demandée par M. Constans est repoussée par 349 voix contre 227.

L'amendement Ceccaldi est ensuite adopté par 422 voix contre 108.

M. Allard. — C'est du pur battage. (Rires.)

M. Jaurès propose cette addition :

« Cette taxe ne pourra, en aucun cas, excéder la charge imposée aux ouvriers français par les droits de douane sur les objets d'alimentation. »

M. Jaurès. — Evidemment, nous n'avons pas voulu prononcer l'exclusion systématique des ouvriers étrangers, mais seulement établir une compensation légitime de certaines charges qui pèsent sur les ouvriers français. (Mouvements divers.)

C'est ce que précise mon amendement.

M. Klotz. — La Commission l'accepte.

L'addition est votée à mains levées.

M. Lasies. — Ne va-t-on pas aussi introduire ici la revision de la constitution? (Hilarité.)

Les articles 9 et 10, derniers articles du projet, sont adoptés.

Avant le vote sur l'ensemble, M. Dupuy, ministre du Commerce, félicite la Chambre et la Commission des douanes de l'œuvre réalisée, qui produira d'heureux effets pour notre agriculture, notre commerce et notre industrie.

M. Klotz, au nom de la Commission, adresse les mêmes félicitations au gouvernement et à la Chambre.

La séance continue.

Échos parlementaires

LA REFORME ELECTORALE

Le groupe parlementaire de la réforme électorale ne pouvant répondre à toutes les demandes de réunion en province et en banlieue, un Comité d'action s'est constitué pour le suppléer dans sa tâche. Il donnait hier soir sa première réunion à Montreuil-sous-Bois, sous la présidence de M. Louis Marin, député de Meurthe-et-Moselle.

MM. Charles Deloncle et Messimy se sont déclarés partisans résolus de la réforme électorale.

Un ordre du jour décidant d'exiger des candidats aux prochaines élections législatives l'inscription de cette réforme à leur programme, a été adopté à l'unanimité.

SÉNAT

Séance du mercredi 29 décembre

La séance est ouverte à 2 h. 20 par M. Dubost.

La discussion du projet qui tend à transformer les écoles supérieures d'Alger en Université est reprise.

M. Monis soutient qu'il faudrait donner à la nouvelle Université un caractère tout spécial technique et l'approprier aux besoins de l'Algérie.

Mais il ne faudrait pas faire du nouvel établissement une simple machine à diplômes.

M. Bienvenu-Martin déclare que le projet actuel suffit comme réforme.

M. Peytral demande si l'Ecole de médecine de plein exercice de Marseille sera transformée en Faculté.

— Non, répond M. Doumergue, car la ville n'a pas encore assuré des locaux suffisants à la Faculté des sciences.

Puis le ministre prononce un éloge des Universités françaises et expose longuement les services qu'elle rend.

La séance continue.

Échos du Sénat

M. CLEMENCEAU LACHE LES RADICAUX

M. Clemenceau vient d'adresser à M. Vallé une lettre pour donner sa démission de membre du parti radical et radical-socialiste.

Il donne pour raison de sa démission l'appui qui a été accordé par le parti aux socialistes unifiés dans la dernière élection du Var.

LE SENAT ET L'EMPRUNT DE LA VILLE DE PARIS

La 5e Commission d'intérêt local du Sénat a entendu cette après-midi M. Briand, le président du Conseil municipal de Paris, M. Dausset, rapporteur des travaux de la Ville de Paris, et M. de Selves, sur le projet qui autorise la Ville à contracter un emprunt de 900 millions.

Après une courte délibération, elle s'est déclarée favorable au projet.

La ficelle de M. Combes

De M. M. Sembat, ce « conte de Noël », dans l'*Humanité* :

J'allais quitter la Chambre, quand j'ai eu le plaisir d'apercevoir M. Emile Combes. Il n'était venu cette fois pour aucun meeting de couloirs. Il sortait tout simplement de la bibliothèque où il avait comparé deux bonnes éditions de Victor Cousin. Je l'enveloppai de son pardessus et de ma sympathie respectueuse. Sa mine était souriante et narquoise.

— Vous me voyez tout intrigué, me dit-il. Le monde, où j'ai vécu de si longues années, reste pour moi plein de surprises. Que dites-vous de ce banquet préparé pour le scrutin d'arrondissement et qui semble assurer le triomphe prochain du scrutin de liste ?

— Cette surprise-là n'a pas l'air de vous chagriner, Monsieur le président, et je ne mettrais pas ma main au feu que tout au fin fond de vous-même vous n'en ayez pas eu d'avance quelque vague soupçon !

— N'en croyez rien ! Je suis homme simple et naïf. En voici tout à la fois la preuve et un autre sujet d'étonnement. Je vous confierai, si vous m'en gardez le secret, que je reste fort attaché à nos vieux usages, aux coutumes candides et délicieuses de notre enfance. Jamais je ne laisse passer Noël sans placer, avant de m'endormir, mon soulier dans la cheminée. Il y a longtemps qu'il n'y tombe plus rien. Cela ne vous surprend pas ni moi non plus. Eh bien ! Cette année, il y est tombé quelque chose !

— Pas possible !

— Parfaitement ! J'y ai trouvé le matin quelque chose ! Oh ! pas grand'chose, mais enfin quelque chose que je n'avais pas remarqué la veille. Je vais vous dire ce que c'était. C'était une ficelle. Non pas une pelote de ficelle neuve, mais une petite ficelle, une vieille petite ficelle, un bout de ficelle comme celui que maître Hautecorne, le vieux matois du Bréauté, ramassa dans Maupassant en face de la boutique de maître Malandrin.

— Et cela vous surprend ? m'écriai-je.

Mais c'est une délicate flatterie du bonhomme Noël ! C'est une façon de vous montrer qu'il ne vous oublie pas et qu'il vous connaît toujours ! Ah ! vous avez trouvé une vieille ficelle dans votre soulier de Noël ? Allez donc la porter à Briand ! Vous me permettez ce conseil ? Allez la lui porter. En voilà un qui ne sera pas surpris du cadeau qu'il vous plaît de ne pas entendre !

— Je ne l'entends pas du tout, je vous assure, continua M. Combes en souriant toujours, mais que me dirait donc Briand ?

— Comment vous y êtes-vous pris pour vous faire déléguer par lui à la présidence de votre banquet ?

— Comment je m'y suis pris ? Mais j'ai sollicité son avis comme chef du gouvernement, et je me suis rendu volontiers à ses instances. Je ne vois pas le rapport.

— J'ose vous assurer que vous le voyez à merveille ! Votre simplicité rendrait des points à Machiavel, si cher à Charles Benoist. Vous commencez par déclarer à Breton et à son groupe que vous n'accepterez la présidence de leurs agapes que si le gouvernement vous approuve. C'est très clair, n'est-ce pas ? Si après cela Breton et ses convives apprenaient votre refus, quel était leur premier cri ? C'est Briand qui n'a pas voulu ! Là-dessus vous allez place Beauvau où vous trouvez un Briand assez embêté, parce qu'il devine le truc. Si je dis non, les arrondissementiers m'empoisonnent. Si je dis oui, le petit père me met dans sa poche. Alors il tourne autour du pot. Il fait des calculs. Prenez garde ! Vous aurez moins de députés qu'il n'y a eu de voix pour le scrutin d'arrondissement ! Vous courez à un échec ! Je l'ai dit à Breton. C'est assez dangereux, ce banquet, et je n'en vois pas du tout l'utilité ! — Mais, Monsieur le président du Conseil, est-ce qu'il vous est désagréable ? — A moi ? pas du tout ! — Je ne veux vous contrarier en rien, je tiens à rester en parfait accord avec vous, et si, en acceptant la présidence, je savais le moins du monde vous désobliger... — Mais non ! mais non ! N'allez pas dire cela ! Tout ce que vous ferez, je suis sûr d'avance que vous le ferez pour la République !

Là-dessus, vous vous dressez, vous lui prenez les mains, vous le remerciez vivement et vous tournez les talons.

Et puis au banquet « Monsieur le président du Conseil a bien voulu insister près de moi pour me prier d'accepter, Messieurs, de vous présider »...

— « Ce récit », murmura M. Combes, n'est pas absolument exact. Les choses ne se sont pas tout à fait passées de la sorte !

— Ah bah ? Et pour la collection des neuf ministres, vous rappelez-vous comment vous avez cueilli le bouquet de leurs adhésions ? C'était par téléphone, mais le bonhomme Noël est au mieux avec les dames du téléphone. — Allô? Monsieur le ministre des Finances ? Mon cher ami, vous comprenez pourquoi nous ne vous avons pas demandé de venir ce soir au banquet? Vous ne nous en voulez pas? Un ministre ne pouvait venir qu'à la condition de présider et cela donnait un peu trop de caractère officiel, nous avons craint de vous gêner! — Mais parfaitement! Je pense bien! Merci! Je ne vous en veux pas du tout! Au contraire ! Je n'aurais pas pu aller. Merci ! — Mais soyez tranquille, je dirai deux mots pour vous excuser. — Très bien ! Merci ! Parfait !

Le ministre raccroche le récepteur en se demandant ce que lui veut le père Combes. Ce qu'il lui veut ? « Neuf ministres, Messieurs, m'ont donné mandat de vous apporter leurs sympathies et de vous assurer qu'ils sont en parfaite communion d'idées avec nous. Voici leurs noms... »

— Ceci non plus, interrompit M. Combes, n'est pas strictement conforme à la réalité.

— C'est, lui dis-je la vérité toute pure, et l'histoire ne doit pas ignorer les petits dessous, les habiles préparations d'aussi grands événements. Vous excellez dans ces préparations. Je vous ai entendu jadis à la Chambre railler doucement Pelletan sur la chaleur communicative des banquets. Mais vous êtes le premier homme du monde pour les chauffer, les banquets. Voyez avec quel soin vous allez chercher le combustible ! Sganarelle en personne ne faisait pas si bien les fagots !

— Vous me prêtez, conclut M. Combes, beaucoup d'astuce et j'en ai fort peu. Aussi je ne crois pas que le bonhomme Noël m'ait voulu traiter de vieille ficelle. J'avoue pourtant que ses cadeaux sont parfois significatifs. Savez-vous ce que Loubet a trouvé dans son soulier? Vous ne le savez pas? Il m'a confié qu'il y avait trouvé un bouchon! un gros bouchon! Il a essayé de s'imaginer que c'était une petite couronne, mais il n'y avait pas moyen. Adolphe Brisson lui a confirmé que c'était bien un bouchon. Cela s'explique. Je comprends très bien le bouchon de Loubet, mais ne comprends toujours pas ma petite ficelle!

Le coup de pistolet de Bourges

Nous avons dit que le jeune membre du patronage Saint-François, arrêté lundi à la suite de l'attentat sur les élèves de l'Ecole normale, a été mis en liberté provisoire.

Peu à peu, l'injuste accusation tombe, et, quoi qu'on fasse, il faudra bien abandonner une piste sur laquelle on s'obstinait en vain à rechercher le coupable.

Mais c'était une si bonne occasion de perquisitionner dans les patronages et dans les œuvres de jeunes gens...

On ne s'en est pas fait faute, non plus que de filer les membres de ces œuvres...

Et voilà qu'on revient bredouille...

On s'attend incessamment à une ordonnance de non-lieu.

L'Aumônerie militaire au Maroc

Les récents débats qui ont eu lieu à la Chambre sur la question marocaine ont révélé la présence de nombreuses fractions de troupes françaises tout le long de la frontière marocaine et jusqu'aux confins du Tafilet.

Dans la Chaouïa, il reste un effectif de 5 600 hommes entre six postes, d'après les déclarations sténographiques de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères. Or, sait-on que, même lorsqu'il s'agit d'un poste pourvu d'un hôpital militaire, aucun prêtre n'est appelé auprès de nos soldats pour leur prêter l'assistance de son ministère et leur rendre, en cas de décès, les honneurs religieux auxquels ils ont droit ?

Une œuvre s'est efforcée de remédier, dans la mesure de ses trop faibles ressources, à la situation créée par le sectarisme d'un gouvernement qui se refuse à remplir le plus sacré des devoirs.

Alors que se déroulaient avec une simultanéité inquiétante les événements de la Chaouïa et du Sud-Oranais, l'Aumônerie militaire coloniale — c'est le nom de cette œuvre généreuse — s'attachait à la création de postes d'aumôniers dans la région même qui devait servir de théâtre aux opérations militaires. C'est ainsi qu'un aumônier put assister nos blessés et rendre les derniers devoirs à nos morts, lors de la sanglante affaire d'El-Enenabba.

Cette même œuvre se préoccupe de la situation faite, au point de vue religieux, aux occupants des postes militaires dont nous parlons. Elle voudrait que la charité privée pulsse suppléer à l'absence de secours officiels. Elle a créé récemment encore un nouveau poste à El-Aricha (Sud-Oranais), où se construit une chapelle aux frais de l'œuvre.

Les ressources manquent cependant pour mener à bien une telle entreprise, sans négliger les postes entretenus par l'œuvre au Soudan, au Tonkin et à Madagascar. C'est pourquoi elle fait appel chaleureusement à tous ceux que préoccupe la situation morale et religieuse si digne d'intérêt faite à nos soldats d'Afrique.

Mme la duchesse douairière d'Uzès, en souvenir de son fils mort glorieusement au Congo, a bien voulu accepter la présidence du Comité de Paris, donnant ainsi à l'Aumônerie militaire coloniale une preuve de sa bienveillance et de son intérêt.

Tous les dons, même les plus minimes, sont reçus avec reconnaissance par la trésorière de l'œuvre, Mlle Bourelly, 10, rue de la Chaise, à Paris, ou par la vice-présidente, Mme la comtesse de Thieulloy, 16, rue Diderot, à Saint-Germain-en-Laye.

Une empoisonneuse

Eût-on conservé quelques doutes encore sur la culpabilité de Marie Bourette, qu'ils se seraient évanouis à la suite de l'analyse des produits saisis à son domicile, 234, boulevard Voltaire.

M. Girard, directeur du laboratoire municipal, qui les a analysés, a remis son rapport à M. le juge d'instruction Boucard.

Dans une boîte en carton sur laquelle on lisait le mot : antipyrine, se trouvaient deux cachets contenant, outre cette substance pharmaceutique, 30 % d'arsenic.

Des flacons, des vases, étaient également remplis de poison.

Il y en avait dans toutes les pièces.

Le directeur du laboratoire a ajouté que, pour introduire l'arsenic dans les moules envoyées aux époux Doudieux, Marie Bourette avait, à l'aide d'une lame de couteau, entr'ouvert les coquillages afin de pouvoir glisser la poudre à l'intérieur.

La quantité d'arsenic contenue dans chaque moule était suffisante pour causer la mort de plusieurs personnes !...

L'empoisonneuse s'était, d'ailleurs, rendue compte, tout de suite, de la gravité de son cas, car, lors de la perquisition, quand elle avait vu M. Hamard mettre la main sur les cachets et les poudres, elle s'était écriée : « Ce n'est pas à moi ! Ce n'est pas à moi ! »

M. Boucard, chargé de l'instruction, a commis M. Ogier, directeur du laboratoire de toxicologie, pour examiner les viscères du ténor.

Escroc et assassin

Histoire effrayante d'un Russe

Il se suicide à la Sûreté

Hier, rue Laffitte, dans les bureaux de la Banque internationale de commerce de Saint-Pétersbourg, la police arrêtait un ingénieur russe, Guillowitch, 25 ans, qui se présentait pour toucher des titres d'une valeur de 700 roubles. Conduit à la Sûreté, et interrogé, il ne put nier son identité. Après un premier interogatoire, on s'apprêtait à le conduire dans la cellule où il devait passer la nuit, quand il demanda à se laver au lavabo ; on lui permit d'ouvrir une valise qu'on avait saisie chez lui, il se saisit d'un flacon contenant du cyanure de potassium en cristaux, en avala une partie, et avant qu'on ait pu se jeter sur lui, il tombait mort.

Voici l'histoire extraordinaire de ce mystérieux Russe :

Guilowitch, en mai 1908, avait contracté une assurance sur la vie de 100 000 roubles. Il projeta aussitôt d'assassiner un individu lui ressemblant, de façon à pouvoir, à l'aide d'un complice, toucher la prime.

Il fit passer dans les journaux de Moscou des annonces demandant un secrétaire, il réussit à traiter avec un jeune étudiant de son âge Podlieski. Au bout de quelques jours, il l'attira dans un guet-apens, l'assassina, lui coupa la tête, en le mutilant, de façon à le rendre méconnaissable ; il revêtit le cadavre de ses vêtements et partit pour Paris.

La police russe découvrit le crime, et sachant le départ de l'assassin pour Paris, prévint la police française. Celle-ci ne tarda pas à mettre la main sur Guilowitch; on sait comment il a réussi à se soustraire par le suicide au châtiment qui l'attendait.

Entre temps, des perquisitions avaient eu lieu 74, rue de Provence, au dernier domicile de Guilowitch ; sur lui-même, on avait trouvé une somme de 24 000 francs et un revolver.

Le bruit avait couru hier que cette arrestation avait une importance politique : Guilowitch n'aurait pas été étranger au meurtre du colonel Karpow. A la Sûreté, on affirme qu'il n'en est rien .

L'armée et les cérémonies religieuses

Soldat puni de huit jours de prison

De notre correspondant de Montpellier:

Il y a quelques jours, les membres de la Jeunesse catholique de l'Hérault tenaient à Béziers leur troisième Congrès.

Le matin avait eu lieu, à l'église des Pénitents-Bleus, une messe solennelle, et, drapeau déployé, les congressistes s'étaient rendus à la cérémonie religieuse. Un banquet avait clôturé le Congrès. Or, un soldat du 1er hussards, M. Rouffiac, infirmier, avait été l'un des plus assidus à ce Congrès. Il avait déployé dans la rue le drapeau de la Jeunesse catholique, et, en tenue, avait assisté au banquet et aux séances du Congrès.

Tous ces faits ayant été établis, le colonel du 1er hussards a puni le soldat infirmier de huit jours de prison pour avoir pris part à une manifestation religieuse.

Sont attribués...

Le *Journal Officiel* publie un décret consommant la spoliation d'une Fabrique des Bouches-du-Rhône.

M. Klobukowski inaugure un chemin de fer

Saïgon, 29 décembre. — M. Klobukowski, accompagné de M. Gourbeil et de nombreuses personnalités, a inauguré le tronçon de la ligne de 189 kilomètres reliant Saïgon et Phantiil, la Cochinchine et l'Annam, et réalisant, dans un intérêt commun, la fusion économique avec Binh-Thuan.

M. Klobukowski a décerné des sapèques commémoratives et a déclaré que la France se préoccupait de l'éducation et non de la domination du pays, et qu'elle poursuivra son œuvre de progrès sans heurter les traditions des habitants.

En l'honneur de Jeanne d'Arc

Des fêtes en l'honneur de la Bienheureuse ont encore eu lieu dernièrement en différentes régions. Signalons particulièrement le pieux et solennel triduum célébré à Culan (Cher), où la Pucelle, assure-t-on, a passé, se rendant de Bourges aux Marches du Berry, en 1430.

Pour les petits exclus

La souscription du *Peuple Français* « pour la médaille des petits exclus » atteint actuellement le total de 3 640 fr. 30.

Pour l'âme de nos enfants

Le *Journal Officiel* publie trois déclarations d'associations cantonales de chefs de familles constituées à Auxerre, à Chaulnes (Somme), à Luxeuil (Haute-Saône).

NOS AMIS DÉFUNTS

✝ JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. 8 ans et 7 quarantaines, chaque fois, le 18 juin 1908.)

Nos lecteurs connaissent bien la grande institution de Larnay, près de Poitiers, où plus de 200 sourdes-muettes ou aveugles trouvent l'instruction et le bonheur malgré leurs infirmités.

Cette grande famille si unie est en deuil, l'excellente Sœur Saint-Hilaire, supérieure, depuis 1884, de Notre-Dame de Larnay, vient de succomber à une longue maladie chrétiennement supportée. Douée d'un esprit large et d'une intelligente compassion pour les infirmes, elle dirigeait en même temps, secondée par la Sœur Sainte-Marguerite, cette école française des sourdes-muettes-aveugles, que le monde entier maintenant connaît et admire, qui a été couronnée par l'Académie française en 1899, et a reçu la grande couronne civique de la Société d'encouragement au bien, en 1903.

La sépulture a eu lieu, hier, à Notre-Dame de Larnay.

Mme Carette, abonnée de la *Croix*, très dévouée à la bonne presse. — M. J.-B. Paurel, père de M. le curé de Saint-Aignan-sur-Erre, à Grais (Orne). — Le R. P. Pierre Rédélec, 64 ans, à Vannes. — M. l'abbé Julien Mary, ancien Capucin, grand missionnaire breton, 60 ans, à Plumeret (Morbihan). — M. le chanoine Desgenest, ancien archiprêtre de Saint-Génitour, au Blanc (Indre), 69 ans, à Poitiers. — Mme Mion, née Joséphine Galle, cousine de Mgr l'évêque de Clermont, abonné à la *Croix*, 86 ans, à Lyon. — Le R. P. Annet Ussel, de la Congrégation du Saint-Esprit, 51 ans, dont 41 ans de vie religieuse, à Monton (Puy-de-Dôme).

M. Joseph Krastz, 82 ans, à Puteaux (Seine).

M. Philippe Vignon, 28 ans, à Lyon, catholique de fidèle et admirable dévouement.

Informations du soir

M. Briand a eu, ce matin, au ministère de l'Intérieur, une conférence avec MM. Plichon, Trouillot et Cochery.

M. Briand s'est également entretenu avec M. Barthou, garde des sceaux.

LES GREVISTES DE GRAULHET

Albi, 29 décembre. — Les 2 000 ouvriers et ouvrières de la mégisserie Graulhet, en grève depuis trois semaines, qui, jusqu'à ce jour, avaient montré le plus grand calme, ont, au cours de manifestations qui ont eu lieu ce matin, jeté des pierres sur diverses usines dont ils ont brisé les vitres et sur la maison habitée par M. Poulié, ancien député conservateur.

150 gendarmes de la brigade d'Albi sont arrivés pour maintenir l'ordre.

L'exode des enfants des grévistes commencera demain jeudi ; les uns iront à Albi, les autres à Castres.

Aujourd'hui, sont arrivés, Dret, de la C. G. T., et Bonnardal, délégué de la verrerie ouvrière d'Albi, ainsi que le sous-préfet de Lavaur.

Le président de la République, accompagné par le commandant Guise, a quitté Paris ce matin, à 9 heures, pour se rendre à Rambouillet, où il est allé chasser avec quelques amis.

EN TURQUIE

Constantinople, 29 décembre. — Les journaux turcs confirment qu'Hakki bey, ambassadeur à Rome, est désigné comme grand-vizir. Le bruit court aussi que le cheik-ul-islam va donner sa démission. On ne sait pas encore si le sultan a accepté la démission du grand-vizir.

LA PRESSE ETRANGERE ET LE DISCOURS DE M. PICHON

Vienne, 29 décembre. — L'officieux *Fremdenblatt* fait remarquer l'importance du discours prononcé par M. Pichon à la Chambre des députés, et dans lequel on peut dire que M. Pichon a parlé au nom de la nation tout entière.

Malgré de nombreuses difficultés, maints dangers, maintes périodes critiques qui se sont présentés, la politique française a montré sa ferme volonté de maintenir la paix et elle a rendu de précieux services à la cause de la paix.

Le journal exprime l'opinion que ce n'est pas être trop optimiste que de croire qu'il en sera de même dans l'avenir.

Saint-Pétersbourg, 29 décembre. — La presse est unanime à exprimer la satisfaction profonde que lui cause le discours de M. Pichon. Elle estime que jamais déclarations politiques n'ont respiré une foi plus robuste en la stabilité de la paix. Les journaux sont persuadés que l'optimisme de M. Pichon contribuera à faciliter le règlement des questions internationales en litige.

Rome, 29 décembre. — Le *Populo Romano* se félicite de ce que les déclarations de M. Pichon confirment une détente générale dans la situation diplomatique en Europe.

Les déclarations du ministre français, continue le journal, constituent un important facteur pour la consolidation de la paix.

LE PALAIS FARNESE

Rome, 29 décembre. — La *Messaggero* dit que le gouvernement italien ne peut pas renoncer à ses droits sur le palais Farnèse, sous prétexte que l'acheteur est un pays ami. L'Italie, ajoute le journal, doit donc acheter le palais, mais elle peut y laisser l'ambassade de France comme locataire.

Le gouvernement français compenserait les sacrifices faits par l'Italie pour acquérir le palais Farnèse en payant un loyer proportionné au prix d'achat.

LE CANAL DE SUEZ

Le Caire, 29 décembre — On annonce que la réunion de l'assemblée générale de Suez aurait lieu seulement vers le mois de février et après le retour du khédive.

Il s'agit de l'assemblée générale ayant voix consultative, créée par un décret organique de 1883.

Abonnements d'étrennes du 1er janvier au 31 mars 1910

Pèlerin. 1 fr.

Mois littéraire et pittoresque. 2 fr.

5, RUE BAYARD, PARIS

FEUILLETON DU 29 DÉCEMBRE 1909 — 46 —

Bernard de Flée

— J'avais demandé moi-même à Mme de la Blinière de ne pas vous dire où j'allais. Il fallait que le secret fût sûrement gardé. Et quand, dans une maison, deux personnes savent une chose, quelque discrètes qu'elles soient, un mot, un geste peuvent leur échapper qui trahissent leur pensée, nécessitent une série d'efforts. Je viens, Mademoiselle, d'en tenter plus d'un pour vous. Il faut maintenant que vous le sachiez. J'arrive d'Amérique. J'ai suivi à la trace le faux Thomas Behrens. J'ai découvert que Justin Canchel vous trahit. Il ne me reste plus qu'à apprendre quel est celui que l'on appelle John Behrens, que vous êtes sur le point de prendre pour fiancé... J'en ai trop dit. Je me réservais de faire connaître tout cela à l'heure décisive où j'aurai en main les dernières preuves, où je pourrai confondre sans réplique ceux qui sont vos ennemis.

— Ainsi, vous êtes sûr que...

— Je suis sûr que vous devez refuser d'épouser cet homme...

Il s'arrêta. Une sueur froide envahit son front. Un tremblement convulsif le saisit qui fit remuer sur sa base de granit le vieux banc de pierre où tous deux étaient assis.

— ... A moins que vous ne l'aimiez, ajouta-t-il d'une voix qui se brisait.

Pour la première fois, Denise de la Blinière rougit. Il y eut un long silence, un de ces silences qui valent mieux que les mots.

Puis la jeune fille demanda, avec un rien d'inconsciente coquetterie dans sa naïveté :

— Cela vous ferait donc beaucoup de peine ?

Et ses yeux s'égaraient sur les bois, sur les champs, regardant vaguement, comme on regarde un souvenir, ce coin de Bocage où elle était née, où elle avait appris à connaître André.

Tout un passé revenait que lui montraient les choses.

Il y avait dans le paysage austère, étroit un peu et charmant, comme une évocation des années enfuies. Evocation si douce quand on parle d'avenir.

André n'avait pas répondu à la question posée par Denise. Que pouvait-il répondre ?

Son amour à jamais devait être ignoré. Il lui fallait arracher cette jeune fille aux dangers qu'il entrevoyait pour elle et ne pas lui dire : « Je le fais parce que je vous aime », même en cette minute, à la fois douloureuse et bénie, où elle semblait comprendre enfin.

Le drame obscur était bien loin. Il ne s'agissait plus de Behrens ni de Canchel, de la vie ni de la mort de Bernard de Flée. En ces deux âmes, si bien faites l'une pour l'autre, celle de Denise et celle d'André, se posait un problème d'amour.

Elle se demandait, surprise que cette question nouvelle mît en son cœur un tel émoi :

— Est-ce donc qu'il m'aime ?

Il songeait avec angoisse :

— M'aurait-elle deviné ?

Et l'automne épandait son charme sur leur silence. Et les champs familiers donnaient un sens plus grave à leur muet entretien.

VII

NOUVELLES RECHERCHES

Le jeune architecte avait regagné Paris.

Après avoir fait à Mme de la Blinière, à Hervé, à Denise, un récit détaillé de son voyage d'Amérique, il avait jugé que des raisons multiples lui faisaient un devoir de quitter sans retard la chère vieille maison, le Bocage embaumé des anciens souvenirs.

Sous peine de compromettre à jamais sa carrière, il lui fallait répondre aux clients qui l'appelaient, aux entrepreneurs qui réclamaient son aide.

Il eût aussi risqué de rendre vaines les conclusions, incomplètes encore, de ses premières recherches, en ajournant davantage le soin de les poursuivre, en ne tirant pas un profit immédiat des indications que lui avait données la conversation surprise entre Canchel et le ménage Behrens.

Enfin la délicatesse même de sa conscience et de son amour lui commandait de fuir. Denise en savait trop pour qu'il restât près d'elle, ayant l'air de quêter un regard qui, au centuple, eût payé sa peine. Il n'était pas de ceux dont le dévouement escompte sans remords de telles récompenses. L'âme candide de cette jeune fille, il se fût reproché de la troubler par l'écho d'une tendresse qu'il jugeait impossible.

Les impressions des trois personnes auxquelles il avait confié le résultat de ses découvertes n'avaient pas été les mêmes.

Hervé qui, jusque-là, s'était montré très réservé et plutôt favorable aux prétentions de John Behrens, avait complètement changé d'attitude en entendant le récit du voyage d'Amérique.

— Je me range à l'avis d'André, dit-il d'un ton ferme, auquel sa maturité précoce donnait une réelle autorité. Vous savez, ma mère, que je vous ai plusieurs fois répété de ne jamais considérer, dans cette affaire, les intérêts de ma sœur, encore moins les miens. Pour rien au monde, je ne voudrais vous voir méconnaître les droits de Bernard de Flée pour nous garder cette fortune. Le bien mal acquis ne profite pas. Mais il ne faut pas non plus vous laisser leurrer par une bande d'aigrefins. La fausseté de Justin Canchel, les louches avatars de Thomas Behrens doivent vous donner à réfléchir, vous faire moins que jamais disposée à admettre leurs assertions.

Denise, consultée à son tour, tandis qu'André attendait anxieusement son arrêt, avait répondu :

— Je pense comme mon frère, comme Monsieur André.

Seule, Mme de la Blinière avait encore défendu la cause de John Behrens, et comme son opinion était forcément beaucoup plus importante que toutes les autres, le jeune architecte en devait rester douloureusement ému.

— Je comprends tout ce que vous dites, mes enfants, mon cher André, avait-elle prononcé, un peu comme un juge, en